

## **Questions des étudiants face au Brexit : réponses en texto !**

**À la rentrée 2018 vous étiez 4 249 étudiants français à poursuivre votre cursus au Royaume-Uni dans le cadre d'Erasmus+. Sûrement bien renseigné, vous connaissez déjà certains aspects qui risquent de changer avec le Brexit. Cependant si vous n'êtes pas à jour, ne vous en faites pas, ces messages sont faits pour vous !**

**Le 23 juin 2016, 51,9% des Britanniques ont choisi de quitter l'Union Européenne lors du référendum organisé par David Cameron. Cela fait près de trois ans que Theresa May et les 27 pays européens cherchent à trouver des solutions pour éviter un divorce (trop) douloureux. Mais soyons francs, les mots « incertain » et « doute » décrivent bien la situation. Alors en quoi êtes-vous concerné ? Cela dépendra de l'accord de sortie signé par l'Europe et le Royaume-Uni, vos études et votre vie d'étudiant peuvent être impactées pour plusieurs raisons.**

## Mon diplôme va-t-il être reconnu ?

Le Royaume-Uni, comme 47 autres pays, fait partie du processus de Bologne. Créé en 1998, il a pour particularité de mettre le système d'étude supérieur européen au même niveau pour tous les états. Cela veut dire que vos crédits ECTS acquis lors d'une Licence, d'un Master ou bien d'un Doctorat seront toujours reconnus par l'Union Européenne.

Le Brexit n'aura donc pas d'impact sur la reconnaissance de votre diplôme, le Royaume-Uni restant toujours en accord avec ce processus. Par exemple : Laura est étudiante à l'ESSEC, elle a décidé de faire son stage en septembre 2019 dans un hôtel à Londres. « Je ne me vois pas vivre cette expérience dans un autre pays, l'Angleterre a toujours été mon objectif, j'ai été rassurée quand j'ai su que mon année serait validée même en cas de Brexit dur ». Alors si votre rêve est de traverser la Manche, n'hésitez pas ! Seulement en cas de départ vos études risquent de vous coûter plus cher.

## Plus cher ?? Comment ça ?

« Étudier au Royaume-Uni nécessite un budget important. Ce qui a tendance à repousser les familles et rendre l'accès aux universités compliqué. Le programme Erasmus+ fournit des bourses pour remédier à ces inégalités » déclare Lucas Chevallier, directeur de communication du programme. En effet si les frais de scolarité vous freinent, sachez qu'aucun changement de budget du programme Erasmus+ n'est prévu sur l'année 2019-2020. Une nouvelle qui a rassuré Felicia, la mère de Félix, étudiant en économie « une inscription universitaire française annuelle coûte dans les 300 euros, alors que l'Angleterre demandait environ 15 000 euros. Sans cette bourse allouée à mon fils, je n'aurais jamais pu lui permettre de partir là-bas ». Les accords entre la France et la Grande-Bretagne permettent des frais de scolarité à moindre coût.

En cas de no-deal, la Commission européenne et le Royaume-Uni négocierait le maintien d'Erasmus+ et les avantages financiers à l'inscription en échange d'une contribution financière de la part de l'Angleterre. De plus, les principes et les valeurs de l'Union européenne, en particulier la libre circulation des personnes, devraient être respecté comme c'est déjà le cas dans certains pays non-membres de l'Union Européenne (Turquie, Norvège, Lichtenstein ...).

## Me faudra-t-il un visa ? Dois-je souscrire une assurance particulière ?

Si le Royaume-Uni et les pays Européens en viennent à un accord commercial favorable, la libre circulation des personnes se poursuivrait, ce qui vous éviterait d'avoir recours aux visas et autres permis de travail.

En cas de sortie sans accord du pays britannique, les démarches et l'obtention d'un visa peuvent être longues. Un employé de l'ambassade du Royaume-Uni à Paris nous confie que si c'est le cas, le temps d'attente « devrait être plus long et assez coûteux pour les étudiants. Mais les universités et les services de relations internationales doivent déjà réfléchir à une solution viable ». Notons que la Première ministre britannique, Theresa May, l'a souligné, mardi 17 janvier 2017, "Le Royaume-Uni est un pays ouvert et tolérant, mais le message du peuple a été très clair : le Brexit doit permettre de contrôler le nombre d'Européens qui viennent au Royaume-Uni".

Si le Royaume-Uni quitte l'Europe, les étudiants expatriés devront souscrire leur propre assurance en plus de celle du pays dans lequel ils vivent. Sachez que si vous ne pouvez pas bénéficier de l'assurance maladie locale, vous pourrez souscrire une assurance volontaire auprès de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) ou une assurance maladie privée. Pour l'heure, la Commission européenne demande des mesures sur le maintien de l'assurance maladie et l'obtention automatique du permis de séjour pour vous éviter de vous retrouver expulsé du pays au milieu de vos études !

## Merci pour vos réponses !!

Avec grand plaisir !! Et si vous avez d'autres questions n'hésitez pas à aller sur le site internet de <http://www.etudiant.gouv.fr/cid136697/brexit-quel-impact-sur-vos-etudes-superieures.html> ou encore <https://www.erasmusplus.fr/penelope/brexit.php> !

Merci à vous et bonne route dans vos études !  
Alexandre Lambert